



Commune d'HAUTOT-LE-VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 29 janvier 2024

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 29 janvier 2024 à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Rapport d'activité et comptes administratifs de le CCYN, présentés par M. Gérard CHARASSIER, Président d'Yvetot-Normandie
- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 novembre 2023
- Prime pouvoir d'achat pour les agents communaux
- Subventions aux associations
- Repas et colis pour les anciens
- Questions diverses et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de Mme Lydie ADE ayant donné pouvoir à M. Claude BELLIN et de M. Yves CHAZERAULT ayant donné pouvoir à M. Michaël BLONDEL. M. Marc ROBERT est désigné secrétaire de séance.

1. Le Conseil municipal prend acte des rapports d'activité et des comptes administratifs de la Communauté de communes Yvetot-Normandie présentés par M. Gérard CHARASSIER Président.
2. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 novembre 2023.
3. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics. Après en avoir délibéré le Conseil décide d'accorder cette prime aux agents communaux à hauteur de 40 % du montant maximum prévu par la réglementation.
4. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de baisser le montant de l'enveloppe destinée aux subventions. Ainsi celle-ci passe de 4 000 € à 3 000 € et d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024. La subvention pour l'OGEC St Michel recueille

un avis contre pour montant insuffisant. Les deux membres du bureau du Comité des loisirs n'ont pas participé au vote pour la subvention qui lui a été accordé.

	Accordés 2023	Propositions 2024
Agir avec Becquerel	140,00 €	100,00 €
CLIC du Pays de Caux	75,00 €	75,00 €
Coopérative scolaire AUTRETOT* (20 enfants)	1 200,00 €	1 000,00 €
Association Charline	40,00 €	40,00 €
Association vie et espoir	40,00 €	40,00 €
Téléthon	90,00 €	75,00 €
Amis de l'hôpital	75,00 €	75,00 €
Détente Arc en ciel	75,00 €	75,00 €
Divers sous couvert d'une délibération	1 925,00 €	995,00 €
Ogec St Michel* (3 enfants)	250,00 €	150,00 €
Secours catholique	90,00 €	75,00 €
Comité des loisirs d'Hautot-le-Vatois (subvention exceptionnelle d'équipement)	0,00 €	300,00 €
Total	4 000,00 €	3 000,00 €

* 50 € par enfant

5. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune organise chaque année un repas pour les anciens le deuxième dimanche de septembre et procède à une distribution de colis à l'occasion des fêtes de fin d'année. En 2023, 28 personnes ont participé au repas du 10 septembre dont 10 étaient des élus du Conseil municipal ou leur conjoint. La dépense s'est élevée à 1 106 €. La distribution des colis a concerné 68 personnes (26 couples et 15 personnes seules) pour un montant de 1 285 €. Après discussion, le Conseil municipal souhaite recueillir l'avis des personnes concernées avant de se prononcer sur la politique à mener en faveur des anciens.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le groupe choral « All That Joy » se produira en concert le dimanche 7 avril dans l'église de la commune. Celui-ci est gratuit. Chacun pourra donner ce qu'il veut à l'issue du concert au profit de l'association Autabus SAMU social qui organise des maraudes au profit des personnes sans domicile fixe à Rouen et dans sa proche agglomération ainsi qu'au profit du Comité des loisirs de notre commune.

- A la demande de la Mairie, une réunion du collège départemental de sécurité routière s'est tenue le 8 janvier sous la présidence du Vice-président du département en charge des routes, en présence de représentants de notre commune, d'Yvetot-Normandie, de la direction des routes et de la gendarmerie afin de faire le point sur les problèmes de sécurité de la traversée du village par la D5. Il a été convenu que les services du département vont réaliser un comptage des flux de véhicules et des vitesses sur différents points de l'axe départemental et ses accès et programment un audit/diagnostic de sécurité de la traversée du bourg avec des propositions d'aménagements possibles. Une réunion de présentation des résultats sera organisée au printemps 2024. La commune fera ensuite appel à un maître d'œuvre, en tenant compte des différentes préconisations, pour dessiner un projet en fonction des objectifs à atteindre.
- Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il a été sollicité par le « Team Cœur de Caux Cyclisme », dont le siège est situé dans la commune de Terres-de-Caux, pour organiser une course cycliste le 1^{er} mai 2024. La commune et le Comité des loisirs se sont associés pour participer à l'organisation de cette course. A cette occasion, pour assurer la sécurité des coureurs, certaines routes communales seront mises en sens interdit par arrêté municipal. Une information sera diffusée en temps voulu sur Panneau Pocket. A cette occasion, il est fait appel aux Hautotais qui souhaiteraient proposer leur aide pour assurer la sécurité aux carrefours le matin ou l'après-midi. Merci de contacter la mairie.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la mairie a été destinataire d'un document émanant de la société SEIDER présentant le résumé non technique de l'étude d'impact du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Terres-de-Caux (Bermonville) et d'Ecretteville-lès-Baons. Celui-ci est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune <https://www.hautot-le-vatois.fr/> s'est enrichi de plusieurs articles :

- Le marché de Noël organisé par le Comité des loisirs,
- Une information sur l'ouverture à la fibre optique,
- La sortie patinoire organisée la Comité des loisirs,
- La cérémonie des vœux du 6 janvier.

Pour rappel, la commune dispose de l'application **PanneauPocket**. Celle-ci très facile à télécharger sur un smartphone (un guide est disponible sur le site internet de la commune), permet d'être informé en temps réel des événements survenant dans la commune et des alertes (coupure d'eau, alerte météo, animation, manifestation, etc.).